

**Vue cycle du programme des cours**

B1 Or Th Pr Au Cr

Informations complémentaires

**Cours obligatoires (B1 : 10Cr)**

	B1	Or	Th	Pr	Au	Cr
DCER0051-2 <i>Formation en expertise judiciaire en matière de construction</i>						<b>10</b>
- <i>Le droit du contentieux à l'usage des futurs experts (Aperçu des institutions judiciaires et de la compétence, Règles générales de procédure à l'usage des experts, Théorie et pratique de l'expertise en matière civile et accessoirement en matière pénale)</i>	18	-	-			
- <i>Eléments de droit pénal en rapport avec l'expertise</i>	3	-	-			
- <i>Eléments de droit civil en rapport avec l'expertise</i>	6	-	-			
- <i>Principes de droit des assurances</i>	3	-	-			
- <i>L'expertise et les modes non juridictionnels de règlement des différends</i>	3	-	-			
- <i>Médiation, conciliation et expertise : outils et techniques</i>	3	-	-			
- <i>Droit de l'immobilier et de la construction en rapport avec l'expertise</i>	15	-	-			
- <i>Urbanisme et aménagement du territoire en rapport avec l'expertise</i>	3	-	-			
- <i>Pratique de l'expertise de la construction, en ce compris exercices pratiques sur dossiers</i>	-	12	-			